

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 2021-08 Séance du 25 OCTOBRE 2021

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, Mr LESCHUITTA Pascal, Mmes PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absents excusés : Mme GUERINI Isabelle et Mr MAURON Daniel.

Ouverture de la séance à 19h. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CHAMBARD.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-030 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR LES CREANCES DONT LE RECOUVREMENT EST COMPROMIS :

Madame Martine BRISSET, 1^{ère} adjointe en charge des Finances, rappelle l'obligation de prévoir une provision pour les créances dont le recouvrement est compromis.

Elle indique que le budget communal n'enregistre pas de restes à recouvrer antérieur à 2019, hormis les impayés de facture d'eau et assainissement antérieurs à 2018 et non repris par Haut-Bugey et Agglomération.

Le montant des restes à recouvrer s'élève à 2 534.27 €.

. Montant de la provision à réaliser en 2021 au compte 6817 : 380,14 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du montant des restes à recouvrer de factures eau et assainissement antérieurs à 2019, et décide de voter une provision semi-budgétaire représentant 15 % du montant total de ces créances dont le recouvrement est compromis, soit la somme de 380,14 %. Il vote un crédit de 400 € au compte 6817, en diminution des dépenses imprévues de fonctionnement.

2021-031 - EMPLOI DE 5 CONSEILLERS NUMERIQUES PAR HBA - ACCORD DE PRINCIPE SUR LA REPARTITION DU COUT RESIDUEL :

Monsieur le Maire informe que Haut-Bugey Agglomération a souhaité un plan partenarial d'inclusion numérique à l'échelle de l'agglomération. A ce titre, elle a décidé de porter le projet d'emplois de 5 conseillers numériques afin de garantir :

- . Une équité territoriale
- . Une mutualisation des moyens
- . Une structuration de projet partenariale
- . Un suivi administratif et financier.

Monsieur le Maire précise le principe de fonctionnement du programme d'actions : Le territoire est divisé en 4 pôles-référents, dotés d'un équipement à vocation sociale et d'une Maison France Services, qui constituent une organisation décentralisée sur le terrain, visant à faciliter la coordination entre les opérateurs et limitant les déplacements des conseillers numériques. Il sera cependant nécessaire de délocaliser des séances dans les communes éloignées, particulièrement en zone rurale.

Le financement du dispositif est le suivant :

. Rémunération des 5 conseillers, frais de déplacements, matériel, communication :	160 000 €,
. Subvention de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires 78 % :	- 125 000 €,
. <u>Coût résiduel</u> :	<u>35 000 €.</u>
. Participation de HBA (25 %) :	8 750 €,
. Participation des 42 communes (solde 75 %), au prorata du nombre d'habitants :	26 250 €.

HBA sollicite un accord de principe sur les modalités de financement proposées, ce qui représenterait pour Béard-Géovreissiat, une participation de 416 € par an en 2022 et 2023.

Monsieur COMTET rappelle le financement par l'ANCT et la signature de la convention Etat/SIEA par le Secrétaire d'Etat au Numérique. Il précise que le conseiller numérique du secteur sera basé à Izernore et qu'il s'agit d'une formation des usagers à l'utilisation des outils numériques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour le financement de l'emploi de 5 conseillers numériques par Haut-Bugey Agglomération, accepte le plan de financement proposé, et décide d'inscrire au budget la part communale annuelle correspondante, soit 416 € en 2022 et 2023.

2021-032 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 22 SITUÉE DANS L'EMPRISE DU JEU DE BOULES :

Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER, 2^{ème} adjoint en charge du Foncier, rappelle la décision du Conseil Municipal du 22 février 2021 en vue de régulariser l'occupation de la parcelle AB 22 d'une superficie de 57 m², située dans l'emprise du jeu de boules. Il informe que la propriétaire propose de céder sa parcelle pour un montant de 1 500 € et de supporter les frais correspondants. Monsieur le maire indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 au compte 2112 opération 27.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 57 m², située en zone U5 « Sous Les Rinches » au prix de 1 500 € et dit que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge du vendeur.

2021-033 - CESSIION DE TERRAINS DE VOIRIE PAR LA SOCIETE IMMOCAR :

Monsieur Jean-Pierre BEIGNIER, 2^{ème} adjoint en charge du Foncier, informe que la Société IMMOCAR, propose la cession gratuite à la commune de 2 parcelles de terrains de voirie situées aux Fourches et Route de Géovreissiat. Pour le terrain Aux Fourches, il s'agit de la parcelle de AH 199 de 688 m², entre le chemin rural derrière la caserne des pompiers et la colline aux Brandons. Concernant le terrain de voirie Route de Géovreissiat, il s'agit de la parcelle AB 375 d'une surface de 58 m² située au village, sur l'accotement de la route de Géovreissiat après l'impasse des Noisetiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la cession gratuite de ces parcelles de terrains de voirie situées Aux Fourches et au village et dit que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune. Les crédits correspondants sont inscrits au compte 2112 opération 27 du budget 2021 de la commune.

PRESENTATION DES ETUDES DE FAISABILITE DES 3 PROJETS DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire informe que Monsieur MEUNIER de l'Agence d'Ingénierie 01 est venu, le 28 septembre dernier, présenter à la commission de Travaux, les études de faisabilité concernant les trois projets d'aménagement de la commune :

Ces études permettent d'avoir un chiffrage en vue d'une programmation et d'un plan de financement pour la réalisation de ces aménagements dont le coût prévisionnel total est estimé à 973 027 € TTC.

Monsieur COMTET présente les projets et les esquisses réalisées par l'agence d'ingénierie.

. Création d'un cheminement doux Route de Géovreissiat, depuis la Métallerie jusqu'à la Mairie :

C'est une réflexion importante pour la commune. L'usage de l'espace public va changer : L'impression 100 % routière sera partagée au profit des autres usages : modes doux et sécurisation.

Les ambitions du projet :

- Créer un cheminement doux, sécurisé le long de la Route de Géovreissiat.
- Sécuriser et apaiser la circulation sur ce secteur.
- Reprendre le revêtement de la section courante (Département).

Le coût estimatif de ce projet pourrait s'élever à 616 900 € HT.

. Aménagement Place de la Chapelle – Saint Germain de Béard avec sécurisation pour créer un ralentissement :

Réflexion autour de la mise en valeur de la place avec aménagement de la voie D18 (trottoirs et espaces verts) pour créer un effet de rétrécissement permettant de ralentir la circulation dans ce secteur.

L'estimatif de cet aménagement pourrait s'élever à 111 200 € HT.

. Aménagement d'un parking au village, près du cimetière :

Réflexion pour la réalisation d'un parking d'environ 20 places de stationnement, avec entrée rue du Lavoir et un cheminement jusqu'au chemin de Bretonne.

L'estimatif de ce projet s'élève à 82 800 € HT.

Monsieur COMTET propose qu'en vue d'une éventuelle future voie douce entre Izernore et Montréal La Cluse, le meilleur itinéraire pour traverser la commune, serait un cheminement par la rue de la Croix, la Route de Géovreissiat et le Chemin de Senand qui arrive au niveau de la voie piétonne/cyclable de la Croix Chalon.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication. Un relevé topographique pour l'ensemble des secteurs sera demandé à un géomètre et une présentation adressée aux différents financeurs éventuels (Etat, Région, Département et Agglomération), afin de connaître les subventions pouvant être accordées à ces projets.

2021-034 - MOBILISATION DU FONDS D'INTERVENTION FONCIERE DU PLUIH POUR LA PRODUCTION DE LOGEMENT :

Monsieur le Maire informe de la mise en place par Haut Bugey-Agglomération d'une action permettant un appui à la définition d'une stratégie foncière communale ainsi que la mobilisation d'une aide à l'acquisition du foncier nécessaire à l'atteinte de l'objectif de production des logements fixé par le PLUiH. Une enveloppe annuelle de 50 000 €, à répartir entre les différentes demandes éligibles, est dédiée à ce fonds. Pour 2021, les dossiers sont à déposer auprès de HBA au plus tard le 30 octobre. Monsieur le Maire précise l'opportunité de ce type d'aide et l'urgence pour le dépôt d'un dossier. La mise en place du Fonds d'Intervention Foncière du PLUiH permettrait à la commune d'acquérir du foncier en vue de la réalisation d'un programme de logements locatifs, source de revenus, et de satisfaire ainsi à la demande constante de logements sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour et 2 Abstentions, accepte d'engager une réflexion pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux en zone U5 – OAP n° 05 rue du Four et demande la mobilisation du Fonds d'Intervention Foncière du PLUiH à hauteur de 80 % du coût prévisionnel d'acquisition.

COMITE DE PILOTAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :

Madame RYSER, 3^{ème} adjointe, rappelle la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants en 2015, renouvelable tous les deux ans. Le dernier CME a donc été élu jusqu'en 2019 et aurait dû être renouvelé en 2020. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, les élections ont été reportées et elles devraient avoir lieu en décembre prochain.

Le comité de pilotage nommé en 2020, est composé comme suit :

- . Maryse RYSER
- . Martine BRISSET
- . Marie-Agnès GREMAUD
- . Isabelle GUERINI
- . Pascal LESCHUITTA.

Monsieur Christian CHAMBARD accepte de participer au comité ainsi que Monsieur Didier ZANARDI.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Notification du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2020** : 6 104 € au titre de la dotation 2021.

. **Notification de l'attribution au titre du Fonds de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement** : 28 897 € pour 2021.

. **Remerciements** : Monsieur COMTET donne lecture des remerciements reçus de :

- L'Association Sportive du Collège Théodore Rosset pour la subvention communale 2021
- Du jeune Thomas ANDRE pour la récompense communale 2021 pour ses performances en VTT
- Monsieur MARLAND pour la signalétique de sa société ANS Nettoyage sur les totems de rue.

. **Infos Village décembre 2021** : Mesdames RYSER et GREMAUD présentent le plan du prochain bulletin municipal : une double page pour une présentation des entreprises de la commune, les infos habituelles (état civil, formalités...), école et ALSH, une page proposant une randonnée dans le village, une information sur le défibrillateur via le jeu en dernière page).

La commission communication propose que les panneaux de l'école des cascades soient installés après l'élection du prochain CME.

. **Conseil d'Ecole du jeudi 21/10/2021** : Monsieur Damien CORTINOVIS, 4^{ème} adjoint en charge des affaires scolaires, rend compte du 1^{er} Conseil d'Ecole 2021/2022 qui s'est tenu le 21 octobre 2021.

Les effectifs sont de 69 élèves répartis en 3 classes : 23 élèves en maternelle avec Madame Eloïse VAN THUYNE, directrice, 29 élèves en CP/CE1 avec Monsieur Sébastien CALAMAND, et 17 élèves en CE2/CM1/CM2 avec Mesdames BESSARD et DELANGE.

La projection des effectifs est de 70 élèves en 2022/2023.

Il indique que la classe de mer est prévue pour 16 élèves en 2022.

. **ALSH du mercredi matin** : le nombre d'enfants fréquentant cet accueil est très faible cette année. Le Conseil Municipal souhaite maintenir ce service et demande d'en faire la promotion.

. **Les travaux pour la réalisation du mur dans la cour de l'école** ont démarré ce 25 octobre 2021 et seront achevés pour la rentrée du 8 novembre.

. **CLCS** : Madame RYSER, 3^{ème} adjointe en charge de l'Environnement, informe que la Commission Locale de Concertation et de Suivi de la carrière s'est tenue le 5 octobre dernier. 30 ha sont en exploitation, 90 % des matériaux sont destinés au territoire de l'Ain, 10 % vers la Haute-Savoie. Dans 9 ans, l'exploitation du site sera terminée. Elle communique sur la présence de la faune sur le site réhabilité : hirondelles, couleuvres. L'ambrosie a été bien moins présente en 2021, environs 100 pieds éliminés contre 600 en 2020. La qualité de l'eau est correcte.

. **CCCAS** : Madame Marie-Agnès GREMAUD, responsable de la commission, informe que 63 colis sont prévus pour les administrés de + de 70 ans. Monsieur BOMBOIS a informé que le Rucher du Haut-Bugey dont le siège social est à Béard-Géovreissiat, offre un pot de miel de 250g pour chaque colis. Pour les couples, un colis sera également remis au conjoint qui serait âgé de moins de 70 ans.

. **Commémoration du 11 novembre** : Monsieur COMTET informe que la cérémonie se tiendra à 11h avec verre de l'amitié en extérieur.

. **Stationnements gênants rue de la Croix** : Monsieur LESCHUITTA demande si l'information suite aux stationnements gênants a été diffusée, car ceux-ci perdurent. Monsieur COMTET lui précise qu'une information a été réalisée par la Mairie.

. **Plan Communal de Sauvegarde** : Madame BRISSET souhaite qu'une réunion soit programmée en décembre en vue d'avancer sur ce plan. Monsieur LESCHUITTA informe qu'il est difficile d'obtenir les informations demandées aux entreprises.

Prochain Conseil Municipal : lundi 29 novembre 2021 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h30.